Informations de base

2000/2316(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Mise en oeuvre du programme Jeunesse **Subject** 4.40.10 Jeunesse	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CULT Culture, jeunesse, éducation, médias et sports	GRÖNER Lissy (PSE)	09/01/2001

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
BUDG Budgets	WENZEL-PERILLO Brigitte (PPE-DE)	15/01/2001
BUDG Budgets	WENZEL-PERILLO Brigitte (PPE-DE)	27/02/2001

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
18/01/2001	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
22/01/2002	Vote en commission		Résumé
22/01/2002	Dépôt du rapport de la commission	A5-0019/2002	
28/02/2002	Décision du Parlement	T5-0089/2002	Résumé
28/02/2002	Débat en plénière		
28/02/2002	Fin de la procédure au Parlement		
28/11/2002	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2000/2316(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative

Sous-type de procédure	Mise en œuvre
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55 Règlement du Parlement EP 148-p2
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CULT/5/14257

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0019/2002	22/01/2002	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0089/2002 JO C 293 28.11.2002, p. 0022-0109 E	28/02/2002	Résumé

Mise en oeuvre du programme Jeunesse

2000/2316(INI) - 28/02/2002 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant par 423 voix pour, 11 contre et 9 abstentions, le rapport d'initiative de Mme Lissy GRÖNER (PSE, D) sur la mise en oeuvre du programme JEUNESSE, le Parlement européen se rallie pleinement à la position exprimée par sa commission au fond (se reporter au résumé du 22 janvier 2002). La plénière a également insisté sur le manque de coordination entre les Agences nationales, la complexité des procédures, les importants écarts de mise en oeuvre du programme accusés sur le plan régional, la longueur des délais (pouvant aller jusqu'à 4 mois pour autoriser des projets décentralisés de Service volontaire européen - SVE) ainsi que le rôle dévolu aux organisations d'envoi qui pourrait être encore développé. Le Parlement s'est également inquiété de la faible participation de jeunes défavorisés au programme et du retard pris dans la participation des pays candidats au programme.